



Lancer un procès verbal de difficulté

Par **DUTEUIL**, le **23/03/2011** à **16:53**

Bonjour,

Je reviens vers vous pour une nouvelle question. Mon avocate a donc reçu un certificat de non appel car mon ex mari n'a pas fait appel du dernier jugement.

Comme nous ne sommes pas d'accord sur la liquidation partage et qu'il a tout fait bloquer chez le notaire depuis 4 ans, le notaire va faire un procès verbal de difficulté.

Est ce que la procédure sera longue après que le tribunal ait reçu ce procès verbal ?
merci

Mme DUTEUIL

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **19:32**

ça dépend de l'encombrement du tribunal. Votre avocat doit avoir une idée

Par **amajuris**, le **23/03/2011** à **20:43**

bjr,

si les ex-époux ne sont pas d'accord sur le partage, cela peut durer longtemps car les avocats, les juges et les notaires ne sont pas pressés quand les ex-époux restent sur leurs positions.

c'est aux ex-conjoints d'être responsables afin de parvenir à un accord.

cdt